

**A & F - Aménagement et Foncier**

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 7 622,45 euros

Siège social

Immeuble L'Axiome

44, rue Charles Montreuil

73000 CHAMBERY

RCS CHAMBERY 405 308 503

TRIBUNAL de COMMERCE-CHAMBERY

DEPOT  
du

28 AVR. 2011

N° 2481 ..... Le Greffier,

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE  
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 21 AVRIL 2011**

L'an DEUX MILLE ONZE,  
Et le VINGT ET UN AVRIL, à onze heures,

Les associés de la société A & F - Aménagement et Foncier, Société à Responsabilité Limitée au capital de 7 622,45 euros, divisé en 500 parts de 15,24 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire à CHAMBERY (73000), Immeuble L'Axiome 44, rue Charles Montreuil, sur convocation de la gérance.

Sont présents

|                                                                        |           |
|------------------------------------------------------------------------|-----------|
| Monsieur Christophe BARDET, propriétaire de CENT parts sociales        | 100 parts |
| Ci.                                                                    |           |
| Monsieur Michel BOISSENOT, propriétaire de CENT parts sociales         | 100 parts |
| Ci.                                                                    |           |
| Monsieur Guy DYEN, propriétaire de CENT parts sociales                 | 100 parts |
| Ci.                                                                    |           |
| Monsieur Jean-Philippe FLEURANTIN, propriétaire de CENT parts sociales | 100 parts |
| Ci.                                                                    |           |
| Monsieur Frédéric GAIMARD, propriétaire de CENT parts sociales         | 100 parts |
| Ci.                                                                    |           |

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Christophe BARDET, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant

**ORDRE DU JOUR**

- Lecture du rapport de la gérance,
- Nomination d'un nouveau gérant en remplacement de Monsieur Christophe BARDET, démissionnaire,
- Rémunération de la gérance,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée

- le rapport de la gérance,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes

#### PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur Christophe BARDET de ses fonctions de gérant à compter du 31 mars 2011, notifiée le 15 février 2011 à chacun des associés et décide de nommer en qualité de nouveau gérant

Monsieur Guy DYEN,  
Né à AIX LES BAINS (73100) le 15 mai 1949,  
Demeurant à CHINDRIEUX (73310), Les Pillouds,

A compter du 1<sup>er</sup> avril 2011, et pour une durée illimitée.

Monsieur Guy DYEN exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

Monsieur Guy DYEN déclare qu'il accepte les fonctions de gérant et qu'il n'est frappé par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

#### DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte du versement à Monsieur Christophe BARDET d'une rémunération d'un montant de 5 169,59 € pour l'exercice de ses fonctions de gérant pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 31 mars 2011

L'Assemblée Générale prend acte que la rémunération de Monsieur Guy DYEN en qualité de gérant sera fixée ultérieurement.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

#### TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associés ou leurs mandataires.

|                             |                                    |
|-----------------------------|------------------------------------|
| Monsieur Christophe BARDET, | Monsieur Michel BOISSENOT,         |
| Monsieur Guy DYEN,          | Monsieur Jean-Philippe FLEURANTIN, |
| Monsieur Frédéric GAIMARD,  |                                    |